

Unité – Travail – Progrès

وحدة - عمل - تقدم

Commission Nationale des

Droits de l'Homme

Bureau Exécutif

Secrétariat Général



اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

الامانة العامة

قسم الفروع الولائية

ANTENNE PROVINCIALE DE ND'JAMENA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **01****La CNDH condamne fermement le viol d'une mineure à N'Djamena et appelle à la mobilisation générale contre ce fléau**

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), à travers son antenne provinciale de N'Djamena, condamne avec la plus grande fermeté le viol d'une fillette âgée de deux ans, survenu dans la nuit du vendredi 6 février 2026 à Farcha, dans le 1^{er} arrondissement de la capitale.

Le présumé auteur de cet acte, âgé de 45 ans, cuisinier de profession et père de sept enfants, a été placé en garde à vue au commissariat CSP1 avant d'être déféré au parquet d'instance de N'Djamena le lundi 9 février 2026, où il a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Klessoum.

La CNDH s'insurge également contre le double viol de mineures survenu dans la même commune en l'espace d'une semaine, révélant une recrudescence inquiétante des actes de violence sexuelle à l'encontre des enfants dans la province de N'Djamena.

Ces événements tragiques soulignent l'urgence de renforcer la prévention, la protection des mineurs et l'arsenal juridique existant afin de lutter efficacement contre ces crimes. La CNDH appelle tous les acteurs de la société civile, des autorités publiques et du secteur judiciaire à unir leurs efforts pour endiguer ce fléau qui déshumanise notre société.

La CNDH réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la protection de la dignité humaine, de la lutte contre l'impunité et de la promotion des droits des enfants, et s'engage à suivre de près le traitement judiciaire de ces dossiers.

Fait à N'Djaména le 10 février 2026

Chef d'antenne provincial de N'Djamena



Djimet Wiche